



APPEL A PROJETS 2025

« La ferme en folie!»

Une 17º édition d'Ensemble Avec les Personnes extraordinaires ayant comme thématique : « La ferme »

Dans le cadre de la 17ème édition de « Ensemble avec les personnes Extraordinaires » se tenant les 16 et 17 mai 2025, la Direction Générale de l'Action Sociale a le plaisir de vous faire parvenir le présent appel à projets susceptibles d'obtenir un subside de l'ASBL Hainaut Action Sociale.

Parmi les multiples actions menées par la Province de Hainaut en faveur des personnes porteuses de handicap, les Journées Ensemble avec les personnes Extraordinaires ont pour objectif de sensibiliser au handicap afin de favoriser l'intégration, voire l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la société actuelle. Ceci comprend également une représentativité équitable des personnes en situation de handicap au sein de notre société, à tous niveaux.

Public-cible

Cet appel à projets est destiné à toutes les institutions spécialisées organisées par le pouvoir provincial (accueil, hébergement, enseignement spécialisé, aide en milieu de vie) ainsi qu'aux institutions et services actifs dans le secteur du handicap sur le territoire du Hainaut.

Objet du projet

Construis ta ferme en folie!

La 17° édition de l'événement « Ensemble avec les personnes Extraordinaires » sera comme lors de ses précédentes éditions, une grande fête pour tous les citoyens.

Objectif cette année pour les candidats : créer et construire une ferme en folie!

Ceux-ci effectueront leur première apparition publique lors des Journées Ensemble Avec les Personnes Extraordinaires, le samedi 17 mai 2025.

Afin de rentrer dans le cadre de cet appel à projets, il sera nécessaire de respecter les contraintes ci-dessous :

- √ Être disponible pour le défilé du samedi 17 mai 2025, à Marcinelle.

 Deux défilés seront organisés (le 1er à 11h00, le 2ème à 14h00) et les créations seront exposées, sur le site, entre les défilés. La remise des prix se tiendra vers 16h00 sous le grand chapiteau.
- ✓ La participation de personnes extraordinaires à la création et <u>aux défilés</u> est obligatoire.
- ✓ Un « contrôle technique » sera effectué afin de vérifier le respect des points suivants :

Votre création doit être

- conçue d'au minimum 50% de matériaux recyclés (on entend par « matériaux recyclés » tous les matériaux qui ont eu une utilisation autre avant d'être choisis pour la conception du personnage (vieilles roues, vielles planches de skateboard, bouteilles plastiques, cannettes, conserves, cartons d'emballages, etc.)
- d'une longueur de maximum de 3m, d'une largeur maximale de 1,5m et d'une hauteur maximale de 2m pour faciliter son stockage et son transport.
- capable de rouler au sol (même s'il nécessite d'être poussé) et facilement manœuvrable pour participer aisément au défilé.
- dépourvue de matériaux dangereux qui dépassent et qui pourraient blesser ceux qui l'entourent.
 L'asbl décline toute responsabilité en cas d'accident lors du défilé.

Financement du projet

L'ASBL Hainaut Action Sociale interviendra dans les frais de réalisation de votre création pour un montant maximum de 100€ par participant moyennant :

- ✓ La production de pièces justificatives d'achat de matériel (colle, couleurs, matériaux divers, etc.)
- ✓ La concordance des achats avec la réalisation proposée vérifiée sur base d'un dossier de présentation (croquis et matériel nécessaire)
- ✓ Attention: La facturation doit être produite par l'institution propre inscrite au moyen du formulaire ad hoc ou l'association, la régie dépendant directement de celle-ci et non par une personne physique. Aucun remboursement ne sera fait aux personnes (professeur.e.s, éducateur.trice.s, personnel d'encadrement)

À la suite des défilés, première sortie exclusive de vos créations et présentation officielle aux milliers de personnes présentes lors de la manifestation, cinq d'entre eux seront sélectionnés et recevront un prix correspondant au versement d'un subside de 500 €. Les montants dus seront versés par virement dans les jours qui suivent l'événement à l'institution ou l'association inscrite (aucun versement aux personnes physiques).

Une récompense sera offerte à l'ensemble des autres participants qui n'auront pas été sélectionnées pour le top 5.

Les créations resteront la propriété des auteurs.

Inscriptions

Les candidatures sont à adresser à

Nathalie Vanzeveren - EAPE

Direction Générale de l'Action Sociale - Rue de la Bruyère 157 - 6001 Marcinelle nathalie.vanzeveren@hainaut.be - infos : 071 / 44 72 81

au moyen du formulaire ci-joint.

L'accès au projet est limité <u>aux vingt premières inscriptions</u>. Les inscriptions seront clôturées le vendredi 21 février 2025.

Sélection des lauréats

Le choix des cinq créations lauréates reviendra :

- ✓ Par bulletin de vote du public présent lors du défilé qui se tiendra le samedi 17 mai 2025 à l'événement Ensemble Avec les Personnes Extraordinaires.
 Le public fera son choix sur base des critères visibles lors du défilé, de l'originalité, esthétique et accompagnement.
- ✓ Par un jury d'experts lors de l'évènement qui attribuera une note pour la construction (respect des consignes, originalité et créativité) mais également pour la mise en scène et l'accompagnement lors du défilé.

Acceptation du règlement

Le fait d'introduire un dossier de candidature implique l'acceptation irrévocable du présent règlement par l'institution ou le service demandeur et par chacun de ses organes d'administration et de gestion ainsi que par chacun de ses membres.

Clause juridictionnelle

Tout litige relatif à l'application du présent règlement et à l'appel à projets financé par l'asbl Hainaut Action Sociale sera soumis au droit belge et tranché par les Tribunaux de l'arrondissement de Charleroi.

Nous vous remercions d'avance de réserver un bon accueil à la présente et misons, comme chaque année, sur votre créativité et votre imagination pour faire de cette opération une belle réussite!

Rappel et infos pratiques

- ✓ Date limite d'inscription : le 21 février 2025.
- ✓ Les créations seront à déposer par vos soins sur le site la semaine de l'évènement (des précisions seront envoyées ultérieurement).
- ✓ L'obligation de participation des personnes extraordinaires au projet.
- ✓ Les créations doivent être apportées et reprises par vos soins !!!

Inspectrice Générale de l'Action Sociale

